



Activité normalisation de la Branche AT/MP* Extrait du Rapport 2015

*Accidents du travail / maladies professionnelles

GLOSSAIRE

Les sigles ou expressions suivis d'un * sont développés ci-dessous)

AFNOR : Association française de normalisation

CARSAT : Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail

BNITH : Bureau de normalisation des industries textiles et de l'habillement

BSI : British Standards Institution

CEI : Commission électrotechnique internationale

CEN : Comité européen de normalisation

CENELEC : Comité européen de normalisation en électronique et en électrotechnique

CEN SAB OHS : Bureau stratégique consultatif du CEN pour la santé et la sécurité au travail

CGSS : Caisse générale de Sécurité sociale

CNAMTS-DRP : Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés – Direction des risques professionnels

CoS SST : Comité stratégique Santé et Sécurité au Travail

CPAM : Caisses primaires d'assurance maladie

CRAMIF : Caisse régionale d'assurance maladie d'Ile-de-France

DGUV : Assurance sociale allemande contre les accidents du travail et maladies professionnelles

DRP : Direction des risques professionnels de la CNAMTS

EUROSHNET : Réseau européen des préventeurs impliqués dans la normalisation, les essais et la certification

INRS : Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des AT/MP

ISO : Organisation internationale de normalisation

KAN : Commission allemande pour la sécurité et santé au travail et la normalisation

MSA : Mutualité sociale agricole

Nucleus machines : Bureau stratégique consultatif du CEN pour la normalisation des machines

OPPBTP : Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics

Réseau prévention de la Branche AT/MP : CNAMTS, CARSAT, CRAMIF, INRS, EUROGIP

UNM : Union de normalisation de la mécanique

L'Assurance Maladie - Risques Professionnels, appelée aussi Branche AT/MP de la Sécurité sociale, gère l'assurance contre les accidents du travail, de trajet et les maladies professionnelles des salariés du régime général (industrie, commerce et services). Elle met notamment en œuvre la politique de prévention des risques professionnels. Elle regroupe :

- la CNAMTS-DRP*
- l'INRS* ;
- EUROGIP ;
- les services prévention et tarification des CARSAT*, de la CRAMIF* et des CGSS* ;
- les services de prestations des CPAM* et des CGSS* ;
- le Service médical (échelons national, régional et local).

INTRODUCTION

Depuis sa création en 1991, EUROGIP coordonne et anime l'activité des experts de la Branche "accidents du travail / maladies professionnelles" (AT/MP) qui participent à l'élaboration de normes françaises, européennes et internationales sur les aspects de santé et sécurité au travail (SST).

Interlocuteur unique des bureaux de normalisation, il développe également des actions et coopérations avec d'autres partenaires nationaux, européens ou internationaux.

Afin d'apporter une vision globale des actions menées et des sujets traités par la Branche AT/MP dans le champ de la normalisation SST, EUROGIP publie un rapport annuel à destination des acteurs de la Branche. Souhaitant partager cette vision avec un plus large public, nous vous proposons ici un extrait qui permet d'en savoir plus sur :

- la normalisation SST en tant qu'outil de prévention durable,
- la participation reconnue de la Branche AT/MP dans les travaux de normalisation SST,
- les orientations stratégiques de la Branche AT/MP adoptées en 2015,
- la normalisation, un outil d'influence au plan international,
- le rôle joué par EUROGIP en matière de normalisation.

A. LA NORMALISATION : UN OUTIL DE PRÉVENTION DURABLE

L'investissement de la Branche AT/MP dans l'élaboration des normes et dans leurs révisions périodiques relève d'une politique active de gestion des risques professionnels.

La notion de norme utilisée dans ce rapport vise des textes d'intérêt général et d'application volontaire, également appelés "normes techniques". Ces textes sont élaborés par consensus au sein de comités techniques qui réunissent des parties prenantes volontaires.

Le Réseau prévention* de la Branche AT/MP intervient dans le champ de la normalisation internationale, européenne et nationale en matière de machines, équipements de travail et lieux de travail. En 2015, 85% de l'activité normalisation a porté sur des sujets permettant d'intégrer la prévention dès la conception des produits ou visant à normaliser des méthodes d'essai et des protocoles de mesure qui aient du sens. Le Réseau prévention participe également aux travaux d'instances stratégiques de normalisation (CoS SST*, Nucleus machines*, CEN SAB OHS*).

Les avantages de la norme sont nombreux, celle-ci permettant notamment :

- d'intégrer les principes de santé et de sécurité dès la conception des produits (machines, équipements de protection individuelle, etc.). La mobilisation de la Branche AT/MP contribue à la production de documents de référence contenant des solutions de prévention qui sont mises en œuvre par les fabricants et les concepteurs français et étrangers, contribuant par là même à l'élévation régulière du niveau de sécurité des produits utilisés dans le monde du travail ;
- d'harmoniser la réglementation européenne. Avec la Nouvelle Approche (1985), la normalisation est devenue un levier majeur de prévention primaire des risques professionnels en Europe. En effet, le respect des normes harmonisées donne présomption de conformité aux exigences essentielles de santé et sécurité des directives européennes "Nouvelle Approche", telles que les directives "Machines" et "Équipements de protection individuelle". Tout en restant d'application volontaire, ces normes harmonisées sont donc devenues, pour les entreprises, un moyen simple et privilégié de s'assurer de la conformité des produits mis en circulation sur le marché européen. Logiquement, cette Nouvelle Approche a fortement dynamisé le système de normalisation européen ;
- d'associer de manière "souple" les parties prenantes autour d'un sujet afin que celles-ci conviennent de règles partagées. La norme est donc une entente licite entre acteurs économiques sur des aspects pour lesquels ils ne se différencieront pas et ils ne se feront pas concurrence. C'est un outil parfaitement adapté aux sujets SST qui ne doivent pas faire l'objet de concurrence ;
- de favoriser une appropriation en amont des principes de prévention. C'est le cas, par exemple, pour la norme sur la conception des cabines de tri des déchets NF X35-702¹ réalisée sur la base de la brochure ED6098 qui propose aux exploitants et concepteurs de cabine de tri de déchets ménagers des recommandations ergonomiques pour réduire les troubles musculo-squelettiques (TMS) des salariés dont le métier implique des tâches répétitives. Les professionnels qui ont accompagné l'INRS* dans la rédaction de cette brochure ont souhaité porter ce sujet en norme afin d'assurer sa pérennisation. La participation des professionnels de ce secteur en pleine mutation à la réalisation de cette norme a conduit à la mise en œuvre sur le terrain des prescriptions de la norme dans la conception des nouveaux centres de tri avant même sa publication en juin 2015 ;

1 NF X35-702 : Sécurité des machines - Principes ergonomiques pour la conception des cabines de tri des déchets recyclables secs ménagers et assimilés issus des collectes sélectives

- d'exporter la vision de la prévention en Europe ou à l'international et de diffuser ainsi largement les principes de prévention en atteignant certains publics potentiellement utilisateurs de normes comme les fabricants de machines, les concepteurs de lieux de travail, les architectes, etc. ;
- d'assurer la participation, ou a minima l'information, en amont de nombreuses parties prenantes en France et, dans le cas des normes CEN* et ISO*, dans l'Union européenne ou du monde puisque la norme fait systématiquement l'objet d'une enquête publique au cours de sa rédaction ;
- de placer la Branche AT/MP au cœur de l'innovation. Participer à l'écriture d'une norme, reflet de l'état de la technique dans un domaine donné, permet d'être au plus près du progrès technique et d'anticiper les risques professionnels de demain sur des thèmes émergents.

Une étude détaillée de la BSI*, publiée en juin 2015, a confirmé que les normes jouent un rôle important dans le développement économique d'un pays², en agissant en particulier sur la productivité de ses entreprises. Le rapport Evrard³, quant à lui, pose la normalisation en élément d'intelligence économique important, en levier stratégique pour l'amélioration de la compétitivité ainsi qu'en outil de sécurité des équipements de travail et de protection individuelle. Enfin, le décret du 16 juin 2009 relatif au système français de normalisation place la normalisation au rang des activités d'intérêt général productrices de documents de référence encourageant le développement économique et l'innovation.

La prise en compte de la santé au travail dans les principes directeurs de la politique nationale de normalisation contribue donc au développement économique durable et est de nature à accroître la performance des organisations.

La Branche AT/MP a confirmé son investissement dans le champ de la normalisation en intégrant explicitement cet outil de prévention durable dans la Convention d'Objectifs et de Gestion 2014-2017. La participation à la normalisation est une activité de prévention à moyen, voire long terme. Elle s'inscrit dans une échelle de temps supérieure aux quatre années de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG), ce qui nécessite une vision pérenne de la Branche AT/MP et une activité en normalisation guidée par des orientations stratégiques.

B. UNE PARTICIPATION RECONNUE DE LA BRANCHE AT/MP

La participation en 2015 du Réseau prévention de la Branche AT/MP sur l'ensemble de ces sujets de normalisation SST lui a permis de déployer ses travaux ou ses points de vue de prévention aux plans européen et international. Avancées significatives dans le contenu technique des normes, valorisation internationale et pérennisation de résultats de recherche et de connaissances en prévention développées par le Réseau prévention (par exemple par la reprise de procédures d'essais en normes), contribution à l'amélioration des dispositifs normatifs, etc. : les résultats obtenus en 2015 par le Réseau prévention sont, une fois encore, très positifs.

Les préventeurs sont des acteurs reconnus dans les systèmes de normalisation européens et internationaux à tous les niveaux de la normalisation : instances d'AFNOR*, du CEN*, du CENELEC*, de l'ISO* ou de la CEI*, présidence de commissions de normalisation, animation de groupes de travail et réseaux européens (EUROSHNET*). Leur niveau d'implication est décidé en fonction de l'importance

² L'étude détaillée de la BSI rapporte un impact de 37,4% sur l'amélioration de la productivité des entreprises étudiées. Elle confirme les résultats de deux études précédentes réalisées en France et en Allemagne. Les normes auraient un important retour sur investissement et seraient un facteur d'accroissement économique au niveau national (+3%).

³ Rapport de Lydie Evrard, Déléguée interministérielle aux normes, remis au ministre de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique "Politique nationale de normalisation et stratégie pour la compétitivité de notre économie" - Décembre 2014

accordée au sujet, de leur capacité à participer à ces travaux et des compétences disponibles au sein du Réseau d'experts mobilisés par la Branche AT/MP pour participer aux travaux de normalisation française, européenne et internationale.

En 2015, 74 experts de la Branche AT/MP (CARSAT*/CRAMIF*: 20, INRS* : 52 et EUROGIP : 2) ont participé à des travaux de normalisation européenne et internationale. Tous sont porteurs de politique publique dans les travaux de normalisation.

En termes d'efficience, le rapport investissement/rendement de l'outil normatif appliqué à la SST est bénéfique pour la Branche AT/MP. La charge de travail mobilisée pour influencer sur les normes a été relativement faible en 2015 : 43 réunions de travail (dont 21 tenues en France), d'une durée totale cumulée de 104 jours, ont été réparties sur l'ensemble des 22 experts des CARSAT et d'EUROGIP. Pour l'INRS, 52 experts ont participé aux activités normalisation.

Les experts ont pris part aux travaux de 44 Comités Techniques européens et 19 Comités Techniques internationaux, soit plus de 147 groupes de travail européens ou internationaux.

Un peu moins de la moitié des réunions de normalisation se sont tenues au plan national dans une commission française de normalisation. Cette participation au niveau national est nécessaire. Elle permet la bonne coopération entre les préventeurs français (Réseau prévention mais aussi OPPBTP*, MSA*) et les pouvoirs publics (ministère du Travail, ministère de l'Agriculture). De nombreux travaux témoignent d'une coopération réussie et il s'avère utile d'assurer une participation - a minima - au plan national.

Toutefois, pour une efficacité optimale en matière de normalisation, il est stratégiquement admis de placer l'expert au plus près du lieu de réalisation du consensus dès le démarrage des travaux. La participation au plan européen ou international permet ainsi une meilleure prise en compte du point de vue de la prévention française. Elle s'impose pour certains sujets importants en matière de prévention.

Lorsque la Branche AT/MP ne participe pas directement à l'élaboration de normes sur un sujet intéressant la prévention, son implication est maintenue au moment de l'enquête probatoire via une procédure de consultation interne coordonnée par EUROGIP.

3. DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ADOPTÉES EN 2015

L'année 2015 est marquée par la révision des Orientations stratégiques pour l'action normalisation de la Branche AT/MP qui dataient de 2007. Adoptées en novembre, ces nouvelles orientations ont été élaborées par le Comité de pilotage Normalisation composé de représentants de la CNAMTS, des CARSAT, de la CRAMIF, de l'INRS et d'EUROGIP. Ces orientations tiennent compte des grandes tendances constatées ces dernières années et au cours de l'année 2015.

Les champs normatifs investis

Au vu du nombre croissant de nouveaux sujets et des exigences de révisions périodiques des normes, la veille et l'implication de la Branche AT/MP viseront prioritairement :

- les domaines où le risque de modification des exigences de santé et de sécurité à l'occasion des révisions périodiques des normes est fort ;

- les sujets émergents à forte dimension SST susceptibles de limiter les moyens d'action de l'assureur des risques professionnels ;
- les sujets où la dimension "amélioration des conditions de travail" est un axe affiché du programme de travail des groupes de normalisation.

La participation de la Branche AT/MP aux travaux de rédaction et de révision des normes harmonisées de conception de produits est confirmée.

L'essentiel du travail d'intégration des exigences de santé et sécurité dès la conception des produits (équipements de travail - équipements de protection individuelle) dans le cadre de la Nouvelle Approche et du Nouveau cadre législatif (NLF) est réalisé. L'objectif est désormais d'améliorer l'existant en intégrant, à l'occasion des révisions de normes, les retours d'expérience des utilisateurs et l'évolution de l'état de la technique.

La Branche AT/MP participe à l'amélioration des normes dans le cadre de leur révision au plan européen ou international en veillant à couvrir au mieux la prévention des risques de maladies professionnelles (TMS, cancers, surdité) et les aspects liés au bruit, aux vibrations, à l'ergonomie, aux gaz, aux vapeurs, aux poussières, etc. La collecte de certaines remontées du terrain par les CARSAT et les enquêtes suite à des AT graves peuvent permettre de prendre en compte l'expérience d'utilisateurs à l'occasion de ces révisions.

Ces dernières années ont aussi été marquées par la multiplication de nouvelles formes de documents, doublée d'une accélération des processus de consultation avec des durées d'enquêtes publiques de plus en plus courtes (passage de 5 à 3 mois à l'ISO et au CEN). Ces évolutions nécessitent une veille accrue car certains nouveaux livrables tels que les "accords d'ateliers", susceptibles d'être repris en normes NF, CEN ou ISO, ne garantissent pas la représentativité de l'ensemble des parties intéressées et peuvent ne pas être adaptés pour traiter de santé et sécurité au travail.

De nombreux bouleversements technologiques et sociétaux aux impacts variables sur la santé apparaissent : nouvelles façons de produire, nouvelle gestion des déchets, utilisation des biotechnologies et des nanoparticules, connectivité des objets, collaboration hommes-machines, économie des seniors (*silver economy*), nouvelles technologies et leur impact sur l'organisation du travail, sur le degré d'autonomie au travail, sur la frontière entre vie privée et vie professionnelle, etc.

La normalisation ne reste pas en marge de ces évolutions et les programmes de normalisation incluent des thèmes émergents tels que les équipements de protection individuelle dits intelligents ou les exosquelettes. Enfin, si par le passé la normalisation concernait essentiellement les produits, elle s'est depuis développée dans de nouveaux domaines comme les services, les aspects sociétaux et environnementaux.

La multiplication des normes organisationnelles

On observe une forte tendance des organismes de normalisation à proposer - et produire - un nombre croissant de normes dites "organisationnelles" touchant au domaine de la protection de la santé et de la sécurité sur les lieux de travail. Ces normes dépassent le cadre technique de la conception des produits au sens de la Nouvelle Approche ou des méthodes d'essais et de mesurage en traitant de sujets aussi variés que la formation des opérateurs, l'utilisation des machines, le management de la santé et de la sécurité, la gestion des ressources humaines ou bien encore la qualité de vie en entreprise.

La prolifération des normes de système de management abordant les process, les services et les systèmes de management "intégrés" est une tendance qui accompagne simultanément les développements économiques et la mondialisation. En outre, la multiplication des référentiels peut conduire à la publication de normes contenant des dispositions non complémentaires voire même contradictoires.

Sur ces sujets, la Branche AT/MP a toujours affirmé, et appliqué, le principe selon lequel ce qui relève du champ social est du ressort des prérogatives nationales - code du travail, négociations collectives et autres accords négociés entre partenaires sociaux -, tandis que ce qui relève de la conception est du ressort de la normalisation.

Pour autant, cette tendance internationale, mais aussi européenne et nationale, s'est accentuée ces dernières années et face au peu de succès des efforts déployés au cours des années précédentes pour empêcher de tels projets de normes, les préventeurs européens ont dû nuancer leur opposition à la réalisation de telles normes.

L'exemple le plus actuel est la future norme ISO 45001 sur les systèmes de management de la SST qui, malgré l'opposition d'un certain nombre de pays dont la France, l'Allemagne et l'Italie, verra le jour fin 2017. Les arguments avancés contre la réalisation d'une norme ISO sur ce sujet étaient qu'une norme internationale entrerait en concurrence avec la réglementation nationale, qu'il était en outre impossible de transposer une démarche "qualité des produits" dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail qui relève du champ des relations sociales et, qu'enfin, le développement de normes internationales risquerait de mener à une certification induisant des coûts additionnels sans valeur ajoutée. Parmi les arguments en faveur d'une telle norme, certains pays la considèrent comme un outil permettant de démontrer la conformité de leurs entreprises aux lois nationales et internationales sur le sujet. A ce titre, l'étude de la BSI (cf. page 5) révèle qu'au Royaume Uni 89% des entreprises déclarent utiliser les normes avec pour objectif majeur une meilleure conformité à la réglementation. Le Danemark quant à lui précise que l'intégration de systèmes de management donnera plus de visibilité à la SST.

En juin 2013, la Branche AT/MP a pris la décision de participer aux travaux internationaux de cette norme sur les systèmes de management de la SST. En dépit de son opposition de principe, il s'agit d'une part de s'assurer que la norme reste en cohérence avec les politiques publiques et les principes de prévention défendus par les partenaires sociaux et, d'autre part, de se préparer, en amont, aux changements probables qui seront générés par l'existence de cette nouvelle référence internationale.

Face à cette tendance, les nouvelles orientations stratégiques précisent que la participation à certains de ces travaux sera examinée et évaluée au regard du cadre d'action défini par les organismes paritaires de la Branche AT/MP. Sa participation sera rendue possible - au cas par cas - en particulier pour s'assurer que les futures normes restent en cohérence avec les politiques publiques et les principes de prévention de la Branche.

Vers une plus grande pro-activité

La Branche AT/MP, en accord avec ses nouvelles orientations stratégiques, cherchera à renforcer sa force de proposition de nouveaux sujets au plan français puis européen afin de capitaliser dans les normes certaines solutions techniques de prévention.

De fait, la norme, bien que d'application volontaire, est un outil à fort effet démultiplicateur dont le contenu est une référence pérenne à large échelle. Lorsqu'une norme contenant des exigences de santé et de sécurité est largement utilisée par une communauté spécifique, par exemple les bureaux d'études et les concepteurs, cela constitue un réel progrès pour la prévention et la réduction des risques en amont.

La reprise de solutions de prévention dans des normes augmente leur portée à des sphères plus familières à l'usage des normes et étend leur diffusion aux plans européen et international.

Cette capitalisation de solutions techniques de la Branche AT/MP dans des normes pourrait concerner, par exemple, le domaine de la métrologie, des méthodes d'essais, de l'ergonomie dans la conception des machines et des postes de travail.

Ainsi, par exemple, la Branche AT/MP a-elle participé en 2015 à la rédaction d'un document consensuel d'experts visant à la publication d'un accord estampillé AFNOR sur une méthodologie d'évaluation

d'usage de dispositifs d'assistance à contention de type exosquelettes. Ces travaux s'inscrivent dans une perspective prénormative liée aux travaux sur les robots collaboratifs et visent à fournir une spécification de référence sur un sujet émergent qui sera très probablement la base de travaux de normalisation en 2016.

4. LA NORMALISATION, UN OUTIL D'INFLUENCE AU PLAN INTERNATIONAL

La normalisation est un outil d'influence sur le plan international. La France est bien placée, puisqu'elle occupe le 2^e rang européen des pays contributeurs après l'Allemagne et le 3^e rang mondial après l'Allemagne et les États-Unis pour les responsabilités d'animation des comités et groupes de travail. Or les normes qui, en 1984, étaient à 80% d'origine française sont maintenant pour plus de 90% d'origine européenne et internationale.

Le contexte est à la mondialisation de l'économie où la tendance est de donner la primauté à la normalisation internationale ISO/CEI comme outil de régulation du marché mondial par rapport à la normalisation européenne CEN/CENELEC dite "régionale". Ce passage à l'international des normes européennes est une constante sur l'ensemble des thèmes de normalisation et il s'opère plus ou moins facilement selon les sujets.

Bien que le système des normes européennes soit aujourd'hui un modèle d'inspiration pour des pays éloignés de la sphère économique de l'Europe tels que la Chine, les directives européennes ne sont pas le cadre de référence des travaux de normalisation internationaux et les enjeux économiques peuvent faire oublier les préoccupations de santé et sécurité au travail.

Les évolutions de contexte européen et international laissent aussi augurer une augmentation du "droit souple", inspiré de la Nouvelle Approche, avec un recul de la réglementation et un recours plus fréquent aux normes. Les accords de reconnaissance mutuelle de normes envisagés dans des accords commerciaux ou le programme REFIT⁴ de la Commission européenne pour une simplification de la législation sociale montrent la volonté des gouvernements et autorités publiques d'utiliser la normalisation comme une forme de régulation dans les accords commerciaux internationaux et régionaux.

Dès lors, il est important pour la prévention des risques professionnels et la sécurité juridique apportée par ce modèle européen d'être davantage présent en normalisation sur la scène européenne et internationale et de renforcer les coopérations entre préventeurs européens.

Pour cela, en 2015 la Branche AT/MP a :

- contribué, par une participation active aux travaux de normalisation ISO sur des sujets ciblés, à ce que la reprise des normes au plan international se fasse en conservant les acquis en termes de prévention des normes européennes ;
- renforcé sa présence dans les instances stratégiques de la normalisation française et européenne telles que les Comités stratégiques d'AFNOR, le bureau stratégique du CEN pour la normalisation SST (CEN SAB OHS) ou le Bureau stratégique du CEN pour la normalisation des machines (Nucleus machines) ;

⁴ Programme de la Commission pour une simplification de la législation sociale européenne. Connue sous l'abréviation REFIT (Regulatory Fitness and Performance Programme, soit en français Programme pour une réglementation affûtée et performante), cette initiative lancée en octobre 2013 a poursuivi son développement en 2015.

- maintenu sa participation au réseau européen EUROSHNET des organismes de prévention au côté de l'Espagne (INSHT), de l'Allemagne (KAN et DGUV), de la Pologne (CIOP), de la Finlande (FIOH), etc. La plate-forme Internet d'EUROSHNET permet des échanges entre préventeurs européens et le Réseau prévention organise également des conférences européennes, la dernière s'étant tenue à Séville en octobre 2015 ;
- défendu les positions communes exprimées dans la "Déclaration de Bonn" signée en avril 2014 par la KAN, EUROGIP et l'INRS et ratifiée par le CIOP polonais en octobre 2015. Ainsi, cette déclaration prend position sur les nouveaux livrables en normalisation (les CWA, ou accords d'ateliers), la normalisation dans le domaine des services et les normes organisationnelles ;
- veillé à l'évolution des négociations pour le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP ou TAFTA) dont l'objectif est de créer une zone de libre-échange transatlantique en harmonisant les normes et les réglementations de chaque côté de l'Atlantique.

5. EUROGIP ET LA NORMALISATION EN 2015

EUROGIP, sur la base des missions qui lui ont été confiées par sa convention constitutive, a acquis 25 ans d'expérience du pilotage et de la coordination des activités normalisation de la Branche AT/MP.

Sa compétence lui permet de coordonner cette activité aux plans français, européen et international et de piloter :

- une "coordination normalisation", groupe de travail déjà en place et composé de représentants de la CNAMTS/DRP*, de la CRAMIF*, de l'INRS*, qui a pour rôle de mettre en œuvre les orientations et de proposer au Comité de pilotage les arbitrages nécessaires ;
- un "comité de pilotage normalisation", regroupant des représentants des directions de la CNAMTS/DRP*, de l'INRS*, des CARSAT*, de la CRAMIF* et d'EUROGIP, qui a notamment pour mission d'arbitrer les décisions relatives à la participation de la Branche AT/MP, en portant une attention particulière aux sujets nécessitant une expertise préalable.

Actions visant à renforcer l'efficacité de la participation aux travaux de normalisation

EUROGIP coordonne la nomination des experts dans les commissions de normalisation, veille à leur information et, si nécessaire, leur formation à la normalisation. Il constitue un point d'information reconnu sur les normes traitant d'aspects SST.

L'outil *Normabase*, accessible à partir du site Internet d'EUROGIP⁵, permet dans sa partie publique d'accéder à l'état d'avancement des projets de normes en cours d'élaboration en lien avec la SST au plan français, européen ou international. Sa partie privée, réservée aux experts de la Branche AT/MP, propose un "qui fait quoi" et détaille la structure des comités techniques européens ou internationaux au sein desquels les travaux de normalisation s'élaborent.

⁵ <http://www.eurogip.fr/fr/produits-information/travaux-de-normalisation-normabase>

Les données extraites de *Normabase* permettent la mise à jour annuelle du répertoire papier *Norm'actions* qui recense les travaux de normalisation européenne auxquels les experts participent et liste les projets de normes suivis aux plans français, européen ou international par le Réseau prévention. Cette documentation est diffusée aux experts normalisation et aux centres de documentation du Réseau prévention. Une réflexion a été amorcée en 2015 pour engager une complète révision de ces outils à l'horizon 2017.

Le dernier trimestre 2015 a aussi été l'occasion de travailler à l'organisation d'une plénière normalisation prévue les 10 et 11 mars 2016, un événement permettant aux experts normalisation de se rencontrer et d'échanger sur leur expérience, les thèmes d'actualité ainsi que sur les nouvelles orientations stratégiques et leur mise en œuvre.

Actions pour mieux faire connaître les normes et leur intérêt pour la prévention

Tel est l'objet du WebPort, le fonds documentaire de normes SST réalisé en partenariat avec AFNOR et les ministères chargés du Travail et de l'Agriculture. La version 2015 contient 50 nouvelles normes, soit un total de 2 174 normes en vigueur (et 1 568 normes annulées) mises à la disposition, via Internet, de l'ensemble des services de documentation des CARSAT, de l'INRS et des organisations syndicales et professionnelles. EUROGIP a aussi contribué par ses commentaires à l'évolution de cette base de données vers une nouvelle plateforme, graphiquement plus moderne, comprenant la refonte de certains modules fonctionnels comme le moteur de recherche et une nouvelle architecture informatique.

L'actualité de la normalisation dans les domaines intéressant la prévention et le contexte institutionnel normatif, diffusé précédemment au seul réseau d'experts normalisation via la lettre électronique *Normaprev*, est dorénavant diffusée à un public plus large via "Eurogip infos", disponible sur le site d'EUROGIP⁶ et via une newsletter mensuelle.

Autre nouveauté, certains documents de référence en matière de normalisation française, européenne et internationale sont désormais mis en ligne sur le site d'EUROGIP (>A propos d'EUROGIP>Nos activités>Normalisation").

Actions pour mieux faire entendre le point de vue de la prévention dans les normes

Ces actions se font via l'inscription des experts dans les commissions de normalisation et par un travail en réseau visant à donner plus de voix à la prévention SST dans les instances de normalisation.

EUROGIP est l'unique interlocuteur des bureaux de normalisation (AFNOR*, UNM*, BNITH*, etc.) pour toutes les inscriptions (ajouts, modifications ou retraites) des experts du Réseau prévention dans les commissions de normalisation françaises. Afin de maintenir la présence de la prévention dans les travaux de normalisation, EUROGIP a financé les droits d'inscription annuels de 37 experts se répartissant dans 23 commissions ou groupes de normalisation gérés par l'Union de Normalisation de la Mécanique (UNM). De même, EUROGIP a financé les droits d'inscription annuels de 43 experts dans 27 commissions de normalisation AFNOR et de 6 experts dans 6 commissions gérées par AFNOR-DELEC dans le domaine des électro-technologies.

EUROGIP, qui est chargé du suivi des missions effectuées par les experts des CARSAT et de la CRAMIF, est en mesure d'évaluer le niveau de participation de ces experts aux différents groupes de travail, tant nationaux, qu'europeens ou internationaux. Contrairement aux deux années précédentes, les 43 missions effectuées par 14 experts aux plans européen et international ont été plus nombreuses et

⁶ <http://www.eurogip.fr/fr/eurogip-infos-actu>

surtout plus longues que les réunions au plan français : 22 réunions pour un total de 80 jours. Ceci s'explique par l'augmentation de sujets ISO (Système de Management SST, mais aussi sujets relatifs aux matériels aéroportuaires et traitement des bagages) et le renforcement de la participation du Réseau aux instances stratégiques de normalisation. 21 réunions pour un total de 24 jours ont été effectuées au plan national pour finaliser un projet avant enquête ou bien pour participer au dépouillement de l'enquête sur le projet de norme.

Une autre mission d'EUROGIP est de coordonner la procédure de consultation interne de la Branche AT/MP sur certains projets de normes soumis à enquête probatoire française. Cette consultation a permis en 2015 d'associer 538 agents du Réseau prévention.

EUROGIP a renforcé sa capacité à peser dans le consensus normatif et à influencer sur la stratégie normalisation en participant aux instances stratégiques dans lesquelles sont décidées les grandes orientations des programmes de normalisation en SST que sont les Comités Stratégiques « Santé et Sécurité » et "Management et Services" d'Afnor, le Comité stratégique européen pour la normalisation en SST - CEN SABOHS - et le Comité européen "Nucleus machines". EUROGIP a également rejoint en 2015 le « Benchmark organisations professionnelles » d'AFNOR permettant un échange de bonnes pratiques entre coordonnateurs normalisation d'organisations professionnelles.

Ces participations ont permis de faire valoir le point de vue de la prévention française en normalisation. Par exemple, EUROGIP a ainsi pu contribuer à une meilleure prise en compte de la SST dans le projet de trame de la stratégie française de normalisation à l'horizon 2018 élaboré par le Comité de coordination et de pilotage de la normalisation (CCPN). De même, le point de vue de la prévention française relative au risque a été porté au Comité européen « Nucleus Machines » pour faire modifier un projet allant à l'encontre des principes de prévention européens relatifs au risque (ISO TR 22100 explicitant le lien entre la norme de base conception des machines et les normes spécifiques à un groupe de machines ou une machine spécifique).

Ces participations ont également donné l'impulsion à EUROGIP pour :

- contribuer à la révision du "Guide pour l'application de la directive Machines 2006/42/CE – 2^e édition - 06-2010" en réunissant à EUROGIP en décembre 2015 les représentants du ministère du Travail, des organismes notifiés Machines, de l'INRS et du consultant mandaté par la Commission européenne pour mener à bien cette mise à jour ;
- élaborer et transmettre via le ministère du Travail des "questions-réponses" au comité de suivi de la Directive Machines 2006/42/CE relative aux systèmes de retenue autres que la ceinture de sécurité permettant de maintenir le conducteur sur son siège et/ou d'éviter qu'il ne soit éjecté en cas de renversement latéral du chariot élévateur ("question-réponse" posée dans l'attente et en prévision de la révision de la Directive) ;
- rencontrer avec l'INRS, en juin 2015, compte tenu de son expertise sur le thème des AT/MP et des travaux réalisés, la Déléguée interministérielle aux normes et Sous-directrice à la DG de la Compétitivité de l'Industrie et des Services en France. Cette rencontre a permis de proposer des éléments sur le lien entre SST et politique nationale de normalisation en contribution à l'élaboration de la future politique de normalisation française et de faire valoir la nécessité de prendre en compte les impératifs de SST à côté de ceux de développement économique ;
- souligner au CEN et à la Commission européenne le rôle essentiel des consultants "Nouvelle Approche" dans la qualité des normes harmonisées.

EUROSHNET est le réseau européen des préventeurs impliqués dans la normalisation, les essais et la certification. Il vise à faciliter les échanges entre experts travaillant au sein d'organismes de prévention pour dégager des positions communes sur les questions traitées. EUROGIP en est l'un des membres fondateurs. A ce titre, il est membre du comité de pilotage et du secrétariat permanent. Il contribue par ailleurs à la maintenance du site <http://www.euroshnet.eu/>

En 2015, l'activité s'est concentrée sur la préparation et la tenue de la 5^e conférence EUROSHNET sur le thème "Améliorer la qualité de la vie au travail - un défi pour la normalisation, les essais et la certification". Cet événement résolument interactif a regroupé 150 participants européens - représentants des ministères nationaux, organismes de prévention, organisations d'employeurs et de salariés, Commission européenne et entreprises - qui ont pu échanger leurs points de vue sur trois principaux thèmes : la sécurité des produits, les lieux de travail et 6 outils permettant de combiner sécurité des produits et lieux de travail : normalisation, certification, surveillance du marché, recherche, réglementation et coopération.

Suite au succès d'un 1^{er} séminaire franco-allemand en 2012 à Bruxelles pour les préventeurs engagés dans la normalisation, les organisateurs (EUROGIP, INRS, la DGUV et la KAN) ont décidé de faire évoluer ce séminaire en conférences Web, d'une durée de 2 heures. Plus adaptées à un contexte économique contraint, celles-ci visent à améliorer la connaissance des experts sur les structures de normalisation et les spécificités nationales, mais aussi à sensibiliser les participants au travail en réseau et aux actions de lobbying pouvant être menées dans le champ de la normalisation en SST. Une conférence a ainsi été organisée en mai 2015 sur le sujet des robots collaboratifs. Une vingtaine de participants - experts en prévention du Danemark, de Suisse, du Royaume-Uni, de Pologne, d'Allemagne, de France ainsi que de la Commission européenne - se sont réunis virtuellement pour recevoir des informations et échanger sur ce thème lié à un projet de norme internationale en cours d'élaboration (ISO/TS 15066).

EUROGIP, l'INRS et la KAN ont souhaité confirmer leur excellente coopération en rédigeant une Déclaration commune. Celle-ci définit un ensemble de positions partagées concernant leur politique de normalisation en SST et met en perspective de futurs engagements communs. Elle a été officiellement présentée et signée à l'occasion des 20 ans de la KAN en mars 2014. Il a été décidé d'offrir à d'autres organismes de prévention européens membres d'EUROSHNET la possibilité de se joindre au groupe de signataires de cette Déclaration. Le CIOP polonais a accepté à l'occasion de la conférence EUROSHNET d'octobre 2015 de ratifier cette déclaration. Une mise à jour de cette déclaration sera envisagée en 2016 afin de tenir compte des évolutions de contexte.

Les directeurs de la KAN*, de l'INRS* et d'EUROGIP se sont rencontrés en juin 2015 pour échanger, prendre des décisions concernant EUROSHNET* et discuter de la Déclaration commune précitée. Le renouvellement annuel de cette réunion a été décidé.

EUROGIP a maintenu une veille sur la partie relative à la normalisation du futur Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (*Transatlantic Trade and Investment Partnership - TTIP*). Dans le cadre de la mise en œuvre de ce partenariat UE-USA, la simple reconnaissance mutuelle des normes pourrait contraindre les entreprises européennes à revoir leurs processus et produits dans de nombreux domaines. Dès lors, il est apparu nécessaire de défendre la normalisation ISO comme l'outil incontournable de régulation internationale ou, à défaut, de prôner la production de normes transatlantiques permettant une harmonisation technique des produits et procédés avec le niveau élevé de sécurité requis par les traités de l'UE. Ces négociations n'ont pas évolué en 2015.

Enfin, EUROGIP aux côtés de l'INRS* a représenté la Branche AT/MP* dans les travaux d'élaboration de la norme internationale ISO 45001 relative au management de la santé et de la sécurité au travail (voir page 7). Une deuxième version du projet de norme, qui impactera définitivement le champ de la normalisation dans les prochaines années, a été discutée en 2015. Une démarche participative impliquant les salariés et leurs représentants ainsi qu'une démarche promouvant une amélioration de la SST ont été portées et défendues sur la scène internationale pour influencer autant que possible sur le projet de norme en intégrant ces valeurs fortes de prévention.

www.eurogip.fr

EUROGIP est un groupement d'intérêt public (GIP) créé en 1991 au sein de l'Assurance maladie / risques professionnels française. Ses activités - enquêtes, projets, information, normalisation, coordination des organismes notifiés et relations publiques - ont pour dénominateur commun la prévention ou l'assurance des accidents du travail et des maladies professionnelles en Europe.

Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle faite sans le consentement d'EUROGIP est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction, par un art ou un procédé quelconque (art. L 122-4 du code de la propriété intellectuelle). La violation des droits d'auteur constitue une contrefaçon punie d'un emprisonnement de trois ans et d'une amende de 300 000 euros (art. L 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle)

EUROGIP

Activité normalisation de la Branche AT/MP

Extrait du Rapport 2015

Paris : EUROGIP - Réf : Eurogip-119/F-bis

Directeur de la publication :

Raphaël HAEFLINGER

En savoir plus, Christèle HUBERT PUTAUX, hubert@eurogip.fr

Organismes nationaux de la Branche "accidents du travail / maladies professionnelles" (AT/MP) :



50, avenue André Lemierre
F-75896 Paris cedex 20
Tél. +33 (0)1 72 60 21 63
www.risquesprofessionnels.ameli.fr



51, avenue des Gobelins
F-75013 Paris
Tél. +33 (0) 1 40 56 30 40
www.eurogip.fr



65, boulevard Richard Lenoir
F-75011 Paris
Tél. +33 (0)1 40 44 30 00
www.inrs.fr